

## Mgr Le Vert s'insurge contre les profanations "artistiques"

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Culte divin](#)

Date : 19 janvier 2009



[Nous avons évoqué ici](#) la profanation de la chapelle St-Pierre de Mahalon par un pseudo-spectacle d'art contemporain, durant lequel **de curieux artistes se sont déshabillés sur l'autel**. L'évêque de Quimper, **Mgr Le Vert**, qui a édicté depuis de nouvelles règles pour l'utilisation des chapelles, [a publié un communiqué](#) dont voici un large extrait :

- "Le 14 juillet dernier, une **profanation d'une rare gravité et d'une grande violence** a été perpétrée dans la chapelle St Pierre de Mahalon, au cours d'une manifestation culturelle organisée par l'association « L'Art à la Pointe », dans le cadre de « Cap accueil ». Deux personnes présentant leurs « performances », un homme et une femme, sont montés sur l'autel, se sont totalement dénudés et ont dansé sur cet autel, devant plusieurs personnes présentes, dont des enfants et des jeunes. **Cet acte odieux pour la conscience et la sensibilité des catholiques, pour qui l'autel est le lieu le plus sacré d'une église, puisqu'y est célébré l'acte central de la foi catholique qu'est l'Eucharistie, a profondément scandalisé des croyants comme des non-croyants, d'autant plus qu'il semblerait qu'il ait été prémédité.**
- Devant le scandale public et le large écho récent dans différents médias (presse, radio, Internet), **l'Eglise catholique qui est en Finistère ne peut pas ne pas réagir. En**

**France, les**

**chrétiens ont le droit d'être respectés dans leur foi et leur sensibilité, comme n'importe quel autre citoyen ou croyant ! On n'ose imaginer l'ampleur qu'aurait prise un tel acte s'il**

**avait été commis dans une mosquée ou dans une synagogue...** L'association « Art à la Pointe » a présenté ses excuses : elles ont été acceptées, le diocèse de Quimper et Léon

reconnaissant que, pour une part, cette association avait été elle-même victime de cette malveillance. Pendant plusieurs semaines de réflexion et de consultation, il a été recherché une réaction ajustée et équilibrée. [...]

- **C'est pourquoi il a été décidé un moratoire d'un an de toutes les expositions relevant d'Art à la Pointe, et des manifestations culturelles qui y sont attachées,** dans les chapelles et églises du doyenné du Cap-Sizun – Douarnenez – Plogastel-Saint-Germain. Nous demandons que ce laps de temps jusqu'à l'été 2011 soit mis à profit pour que les différents partenaires de ces manifestations (paroisses, communes, associations culturelles, commission diocésaine d'Art sacré) puissent réfléchir à une nouvelle manière de faire pour organiser des expositions. [...]  
**Toutes les précautions nécessaires devront être prises pour que de telles profanations ou autres abus ne se reproduisent plus. Sinon, la collaboration avec telle ou telle association culturelle pourrait être définitivement suspendue.**
- **Une célébration de réparation aura lieu dans la chapelle St Pierre de Mahalon ;** la date en sera fixée ultérieurement. Enfin, le diocèse se réserve le droit d'éventuelles poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs de cette profanation."